



## Repères de crue

**Source :** base de données du CD30 2023 d'après les données des EPTB, syndicats de rivière, ville de Nîmes et Alès Agglo, Territoire Rhône, DDTM 30.

### **Cadre légal :**

Les repères de crue sont des marques réalisées par l'homme pour matérialiser le niveau atteint par une crue. Ils sont les témoins de la mémoire des crues (vécu historique).



©EPTB Gardons

La pose des repères de crues est une obligation légale prévue par la loi n°2003-699 du 30/07/2003 dite « Loi Bachelot » relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la répartition des dommages. Le décret n°2005-233 du 14/03/2005 est relatif à l'établissement des repères de crue (il est pris pour l'application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement). L'arrêté du 16 mars 2006 précise le modèle des repères de crues.

L'instruction du gouvernement du 14 janvier 2015 relative aux conditions de financement des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des opérations d'endiguement « Plan de Submersions Rapides » concerne le respect, par les maires, de leurs obligations d'information préventive et de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Cela porte également sur la pose de repères de crues et des obligations en matière d'information préventive (DICRIM et information des administrés).

### **Mode de calcul :**

Quantification du nombre de repères de crues dans les différents bassins versants.

Pour chaque repère, on dispose des informations suivantes :

- Le lieu du repère.
- Le (les) crues inventoriées (jusqu'à 15 crues répertoriées sur un même site).
- Le cours d'eau concerné.



- La nature du repère (macaron officiel, borne en fonte ou fer forgé, plaque en céramique, gravé dans la pierre, marque peinte, + échelle + panneau explicatif...).
- Le support du repère (mur, montant fenêtre, porte, poteau EDF, arche ou pilier pont, abri bus, lampadaire, borne en pierre, totem, panneau de signalisation, boîte aux lettres, échelle de crue ...).
- La pose [ancien repère, nouveau repère (qui l'a posé)].

### **Inventaire des repères de crue gardois :**

La DDRM (ex DDE) possède des fiches des anciens repères de crue (antérieurs à 2002), lesquels repères ont été géolocalisés par le CD30. Les fiches ont été numérisées et le CD30 les a actualisés avec des photos plus récentes.

Sur le bassin du Rhône, Territoire Rhône a lancé en décembre 2008 une mission de recensement des repères de crue existants sur l'ensemble du bassin versant. Cette mission a été achevée fin 2010. Les repères recensés sont donc de type ancien dont certains posés par la CNR (repères en fonte) sauf ceux situés sur les communes de la confluence Rhône – Gardons (repères posés par l'EPTB Gardons (ex SMAGE).

Suite à 2002, les EPTB et syndicats de rivière ont procédé à l'inventaire des repères de crue sur leur territoire et à la pose de nouveaux repères avec les macarons officiels.

Sur le bassin de l'Ardèche et du Tarn, il n'y a pas eu d'inventaire effectué.

### **Pose des nouveaux repères de crue gardois :**

Concernant la pose des repères de crue de type « macaron officiel », les chiffres sont les suivants :

- Pose de **34 repères de crues** par l'**EPTB Vidourle** en 2006 sur le bassin versant du Vidourle répartis dans 14 communes dont 23 repères dans le Gard (10 communes).
- Pose de **97 repères de crues** par l'**EPTB Gardons** sur le bassin versant des Gardons répartis dans 31 communes en 2006 et en 2008 (complément).
- Pose de **23 repères de crues** par la **Communauté Alès Agglomération** répartis dans 14 communes matérialisant la crue de septembre 2002 de fin 2009 à début 2010.
- Pose de **126 repères de crue** par la **ville de Nîmes** en 2008 matérialisant la crue d'octobre 1988.
- Pose de **75 repères de crue** par l'**EPTB Vistre Vistrenque** répartis dans 22 communes entre fin 2012 et 2013.
- Pose **13 repères de crue** par le **SMBV du Gard Rhodanien** entre septembre 2012 et le printemps 2013.
- Pose de **11 repères** par l'**EPTB Hérault** sur la partie gardoise durant l'été 2013 et le printemps 2022. Le dernier repère a été posé en janvier 2023 matérialisant la crue du 19 septembre 2020 à Valleraugue (Val d'Aigoual).
- Pose de **77 repères de crue** par l'**EPTB AB Cèze** (72 repères sur tout le bassin en 2016 et 5 repères en 2022 à Laudun l'Ardoise).